



indemnité pour retard de livraison véhicule

Par **lalybel**, le **06/02/2023** à **17:45**

j'ai commandé une xxxxxxxxle 22/04/2022 avec un délai de livraison au 30/11/2022.

Or à ce jour le véhicule ne m'a toujours pas été livré (nous sommes le 06/02/2023) et on m'annonce aujourd'hui encore un retard de livraison au 17/03/2023.

Le véhicule est arrivé de chine au port du havre depuis 1 mois et demi et apparemment cela serait dû à un problème de transport pour la rapatrier vers le garage de Pornic.

Je n'ai pas l'intention d'annuler ma commande car j'ai trop besoin de ce véhicule sinon je l'aurais fais depuis longtemps, mais puis-je toutefois prétendre à une compensation financière à la vue des éléments ci dessus exposés.

Merci pour votre réponse

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **06/02/2023** à **18:08**

BONJOUR

Et bienvenue

RAPPEL: Selon nos CGU que vous avez acceptées, saluer est une bonne habitude et les nom de marques sont interdites.

Je ne vois rien sur le plan juridique, qui vous permette d'exiger une compensation financière.

C'est simplement une possibilité de négociation.